



Chers parents,

Nous vous remercions de l'intérêt que vous avez porté à ce questionnaire. Ce dernier a été distribué à toutes les classes excepté celle du CM2 (et un seul par famille). Nous en avons eu 80 en retour.

Ce sondage a pour but de connaître la tendance de vos disponibilités. Nous rappelons toutefois que l'organisation choisie pour l'école de Jasseron sera établie en vue d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et de contribuer à leur réussite. Pour le moment une concertation à ce sujet est menée entre la municipalité, les enseignants, le GAS, les différentes associations du village et le comité des parents d'élèves.

Résultats du sondage:

1. Avez-vous la possibilité de venir chercher votre (vos) enfant (s) à

15h40 ?

Lundi	<input type="checkbox"/> Oui 20%	<input type="checkbox"/> Non 80%
Mardi	<input type="checkbox"/> Oui 20%	<input type="checkbox"/> Non 80%
Jeudi	<input type="checkbox"/> Oui 20%	<input type="checkbox"/> Non 80%

15h30 ?

Vendredi Oui 31.5% Non 68.5%

2. Avez-vous la possibilité de venir chercher votre (vos) enfant (s) à 12h le mercredi

Oui 44% Non 56%

Si une cantine était mise en place le mercredi de 12h à 13h, y inscririez-vous votre (vos) enfant (s) ?

Oui 40.5% Non 59.5%

Si une garderie était mise en place le mercredi de 12h à 12h30, y inscririez-vous votre (vos) enfant (s) ?

Oui 35.5% Non 64.5%

3. Seriez-vous disponible pour animer bénévolement une activité (jeux de société, ...) ?

Oui 6.5% Non 93.5%

Si oui :

Quelle activité ?

- **Des parents se sont proposés de faire des jeux de société, des percussions, des jeux extérieurs (merci de vous faire connaître par le biais de notre adresse mail)**

A quelle fréquence ? 1 à 2 fois par semaine



Quel jour ? Non défini pour le moment

4. Vos retours et vos remarques :

- Certaines familles s'interrogent sur les activités qui pourraient être mises en place dans un village.
- Des familles pensent que les activités doivent être encadrées par des professionnels (Ce n'est pas inscrit dans le texte de loi).
- Une famille suggère de mettre en place une étude dirigée.
- Certaines familles se demandent pourquoi le choix de la demie journée supplémentaire s'est porté sur le mercredi matin plutôt que le samedi. (Le décret prévoit la mise en place d'une semaine scolaire de 24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées afin d'alléger la journée d'enseignement. Les heures d'enseignement sont organisées les lundi, mardi, jeudi et vendredi et le mercredi matin, à raison de cinq heures trente maximum par jour et de trois heures trente maximum par demi-journée. Le directeur académique des services de l'éducation nationale peut donner son accord à un enseignement le samedi matin en lieu et place du mercredi matin lorsque cette dérogation est justifiée par **les particularités du projet éducatif territorial et présente des garanties pédagogiques suffisantes**).

Des informations à ce sujet seront mises à jour régulièrement sur notre blog